



ASSEMBLEE GENERALE  
30 novembre 2010  
Lieu : mairie de Montmartin sur Mer  
Compte-rendu

L'an deux mil dix, le 30 novembre, à vingt heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Montmartin sur Mer sous la Présidence de Monsieur Eric de LAFORCADE

Etaient présents : G. TURGIS, C. LEVIVIER, G. BELLIARD, E. de LAFORCADE, V. BIDAN, P. PUDDU, J. DURET, R. PREVEL, N. DOUCHIN, P. CORBET, G. BUSNEL, D. LECORDIER, G. UNVOY, Ch. DOLLEY, A. CROCI, M. GUIBLE, J.B. RAULT, D. MARTIN, D. MARIE, X. JACQUET, G. PAISNEL, D. VILLETTE, G. DANIEL, O. BECK, B. LECORDIER, S. PAYSANT, J. DOYERE, J. TALBOT, F. GOURDET, P. DUGUE, F. MARTIN, C. DOUBLET, E. MUTEY, J.P. SALLIOT, D. CARIOU, R. DELAUNEY, M. MAZURE, J. GUIGAUD, M. VAILLANT, F. GUILLON, H. GUILLE, B. LEPLY.

Absent excusé : M. BOIZARD (remplacé par F. GUILLON), A. VIEL (procuration à C. LEVIVIER), B. LEMIERE (remplacée par D. VILLETTE), G. LE CALVEZ, J. MONTEIL, E. LEBRUN, S. HUBERT (remplacé par E. MUTEY), D. MAIRESSE (remplacé par J.P. SALLIOT).

Monsieur le Président ouvre la séance en indiquant que 2 points vont être enlevés de l'ordre du jour étant donné que des réunions viennent d'avoir lieu et que d'autres sont programmées : il s'agit du point relatif à la convention entre la Communauté de Communes et l'office de tourisme et du point relatif au versement d'une subvention à TCPC.

Monsieur le Président propose la tenue d'une AG spécifique au Tourisme.

Monsieur le président évoque la loi sur la réforme des collectivités territoriales qui a été adoptée le 17 novembre 2010. La commission territoire va se réunir pour préparer une Assemblée Générale spécifique sur ce thème.

Secrétaire de séance : Monsieur JACQUET

Le compte rendu du 20 octobre 2010 est validé à l'unanimité des membres présents.

► **Point n° 1 : Manche Numérique – travaux/fourreaux**

Dans le cadre de la compétence communautaire pour ces travaux, le syndicat mixte Manche Numérique nous a transmis une demande de financement relative à de travaux rue du Colombier sur la commune de Montmartin-sur-Mer. Le coût de la pose de 1 200 mètres fourreaux représente 4 % du montant global des travaux soit 6 200 €. Le plan de financement proposé est le suivant :

- Conseil Régional de Basse-Normandie : 35 % du montant HT soit	2 170 €
- Conseil Général : 22 % soit	1 364 €
- Communauté de Communes : 13 % soit	806 €
- Subvention FEDER : 30 % soit	1 860 €

Monsieur PAISNEL indique que les travaux ne sont pas adaptés puisque les fourreaux ne vont pas jusqu'aux chambres et que pour le raccordement il faudra casser la voirie (incompatibilité entre les chambres France Télécom et Manche Numérique).

Monsieur le Président propose une réunion avec Monsieur Paisnel et Monsieur Duret à la Communauté de Communes afin de discuter de ce problème.

Monsieur Beck signale que Manche Numérique négocie actuellement avec France Télécom. La communauté de communes a pris la compétence, les délégués qui nous représentent ont voté ces « travaux-fourreaux », elle doit donc payer.

Monsieur Rault demande si des priorités pourraient être définies ; le besoin n'est pas le même pour un lotissement que pour une entreprise.

Monsieur le Président rappelle qu'un courrier a été envoyé à Manche Numérique afin que la programmation 2011 soit prévue et nous soit transmise avant le vote du budget.

Délibération n° 1 : après débat, le Conseil Communautaire, à la majorité (1 abstention) approuve le plan de financement ci-dessus et autorise le versement de 806 € sur le budget 2011.

➤ **Point n° 2 : Décision modificative suite au prêt voirie**

Délibération n° 2 :

	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 61522 : entretien des bâtiments		669 518 €
D 023 : virement section investissement	669 518 €	
R 001 : solde d'exécution d'investissement reporté		1 578 856 €
R 001 : solde d'exécution d'investissement reporté	27 780 €	
R 021 : virement de la section de fonctionnement	669 518 €	
R 1641 : emprunts en cours	953 437 €	
R 1641 : emprunts en cours		71 879 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve cette décision modificative de régularisation relative aux écritures du budget primitif 2010.

➤ **Point n° 3 : Décision modificative chapitre 65**

Délibération n° 3 :

	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 61522 : entretien des bâtiments	3 200 €	
D 6554 : contribution organismes de regroupement		3 200 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve cette décision modificative

➤ **Point n° 4 : Tarifs du Centre de Loisirs**

Une grille tarifaire est distribuée et proposée aux membres du Conseil Communautaire. Les tarifs n'ont pas augmenté depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Certaines activités proposées telles que l'escalade, la piscine, le char à voile.... donnaient lieu à contribution financière supplémentaire. Ce système d'activités à supplément ne permettait pas à tous les enfants de participer puisque ce sont les premiers inscrits qui pouvaient bénéficier d'un choix et les inscriptions étaient devenues fastidieuses du fait des divers choix et du calcul des suppléments.

Afin de permettre à tous les enfants de bénéficier d'activités, il est proposé d'organiser un roulement de participation aux activités, roulement géré par les services communautaires. Les tarifs proposés prennent donc en compte ces activités ainsi que les augmentations du coût de la vie depuis trois ans. Seules quatre grandes sorties à thème sur l'année pourront donner lieu à un supplément qui pourra varier de 2 à 10 €.

<b>Tarifs</b>	<b>Tarif 2008</b>	<b>Tarif 2011</b>
<b>Hors canton : allocataires et non allocataires CAF / Canton : non allocataires CAF</b>		
Journée avec repas 1er Enfant	9,50 €	<b>13,50 €</b>
Journée avec repas 2ème Enfant et +	8,00 €	<b>12,00 €</b>
Demi-journée sans repas 1er Enfant	6,00 €	<b>10,00 €</b>
Demi-journée sans repas 2ème Enfant et +	5,00 €	<b>9,00 €</b>
Semaine avec repas 1er Enfant	47,50 €	<b>62,00 €</b>
Semaine avec repas 2ème Enfant et +	40,00 €	<b>50,00 €</b>
<b>Canton : allocataires CAF</b>		
Journée avec repas 1er Enfant	6,50 €	<b>8,50 €</b>
Journée avec repas 2ème Enfant et +	6,00 €	<b>8,00 €</b>
Demi-journée sans repas 1er Enfant	4,00 €	<b>6,00 €</b>
Demi-journée sans repas 2ème Enfant et +	3,50 €	<b>5,50 €</b>
Semaine avec repas 1er Enfant	32,50 €	<b>40,00 €</b>
Semaine avec repas 2ème Enfant et +	30,00 €	<b>32,50 €</b>

Délibération n° 4 : Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide ces tarifs qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et accepte que 4 sorties par an donnent lieu à supplément entre 2 et 10 € selon le coût de la sortie proposée.

Délibération n° 5 : Tarifs mini-camps

Le Conseil Communautaire à l'unanimité, décide d'augmenter les tarifs de mini-camps à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Pour les habitants du canton de Montmartin-sur-Mer, le tarif passe de 100 € à 105 € et pour les habitants hors canton le tarif passe de 100 € à 120 €.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'augmenter le tarif du camp à Jersey à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Pour les habitants du canton de Montmartin-sur-Mer, le tarif passe de 100 € à 115 € et pour les habitants hors canton le tarif passe de 100 € à 130 €.

► **Point n° 5 : Cinéma – financement du numérique**

Monsieur Beck donne lecture d'un courrier du Président de l'association du cinéma relatif à une demande d'aide financière pour la numérisation des deux salles.

Coût de numérisation de la première salle : 67 200 €

Coût de numérisation de la deuxième salle : 78 610 €

Délibération n° 6 : Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte de participer à hauteur de 25% pour l'investissement numérique déjà effectué de la première salle soit 16 800 €. Le Conseil Communautaire s'engage à inscrire ce montant au budget 2011 et à le verser à l'association du cinéma au mois d'avril 2011.

Pour la numérisation de la deuxième salle, le Conseil Communautaire s'engage à présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre du contrat de territoire et du contrat de plan Etat/Région. Les aides éventuelles apportées dans le cadre de ces contrats viendront en diminution des 25 % de la participation communautaire.

Reste à étudier qui devra être maître d'œuvre de ce projet.

► **Point n° 6 : Motion pour conserver les barrages sur la Sienne**

Délibération n° 7 : Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer une motion relative à la suppression des barrages de la rivière la Sienne. Cette motion souligne le rôle important des barrages notamment sur les points suivants :

- la production d'eau potable et le maintien d'un seuil de niveau pendant la période d'étiage qui correspond à celle de la plus forte consommation d'eau ;
- les activités touristiques et de loisir ;
- l'atténuation des fortes crues ;
- la recharge de la nappe phréatique et alluviale ;
- le maintien en eau des frayères à brochet ;
- la limitation de la remontée d'eau salée dans le cours d'eau en période de marée.

Le conseil Communautaire s'oppose à l'arasement systématique des barrages sans concertation et sans qu'une évaluation précise de l'impact de la suppression de ces ouvrages soit réalisée. Le Conseil Communautaire souhaite obtenir les plus grandes garanties pour le maintien des conditions de pompage dans la Sienne et demande à être associé aux décisions avant toute action définitive.

Cette motion sera adressée à Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau.

Monsieur Jacquet indique que lors du Forum de l'Eau du 5 novembre à St Lô, réunion organisée par l'agence de l'eau où la majorité des Présidents étaient invités mais où la Communauté de Communes n'a pas été invitée, une forte pression pour l'instauration d'un SAGE s'est faite ressentir. Il va falloir déterminer notre position vis-à-vis du SAGE.

► **Point n° 7 : divers**

1 – 2 000 € ont été inscrits au budget SPANC pour le temps passé au niveau du secrétariat. Afin que ce montant soit reversé sur le budget général, une délibération est nécessaire.

Délibération n° 8 : un agent communautaire exerce les fonctions d'accueil et de comptabilité pour le Service Public d'Assainissement Non Collectif, budget annexe de la collectivité. Ces fonctions sont exercées à raison de 3 heures par semaine.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de reverser du budget SPANC vers le budget communautaire le salaire et les charges qui correspondent à ces 3 heures par semaine.

2 – Point sur le dossier Cinéma : le souhait est de livrer le bâtiment pour la saison estivale 2011. Le lot toiture a été séparé des autres lots afin d'avancer rapidement. Une réunion a eu lieu au SDIS concernant la sécurité et les points litigieux ont été étudiés. Monsieur le Président a désigné Monsieur le Calvez pour le représenter dans le suivi de ce chantier.

3 – Madame Paysant a été sollicitée pour évoquer l'utilisation du gymnase par l'association LMH le mercredi matin. Monsieur le Président indique alors qu'il a reçu un courrier inacceptable. L'association LMH a déjà 2 créneaux horaires le mardi et le vendredi et le ménage doit être effectué le mercredi matin, seul créneau horaire possible.

Monsieur Beck rappelle que le gymnase a été construit pour le collègue et que les associations peuvent en bénéficier en soirée.

Monsieur Martin évoque à nouveau le problème de l'animateur qui semble refuser un temps partiel et qui de fait serait licencié. La trésorerie de l'association ne peut pas supporter un salaire à temps plein. Un éducateur est obligatoire pour l'encadrement du sport et la sécurité. L'association recherche donc un animateur à mi-temps.

4 – Monsieur Levivier indique que le lundi 13 décembre à 20h30 aura lieu au cinéma une soirée débat sur une ONG au Sénégal.

5 – Monsieur Beck indique qu'une sortie « soldes » aura lieu vers Jersey le 27 décembre.

6 – un courrier va être adressé au Syndicat Mixte du Pays de Coutances dans le cadre du CPER pour les projets communautaires suivant des axes pré-définis (voir courrier joint)

Fin de séance : 22h00

# Proposition de projets de la Communauté de Communes du Canton de Montmartin-sur-Mer pour le CPER du Contrat de Pays de Coutances 2011 – 2013

## Axe 1 : Garantir un développement économique de qualité pour le territoire

- Mettre en place des panneaux d'interprétation du patrimoine naturel pour comprendre le phénomène des dunes, des marées, du havre de Regnéville, de la Sienne...
- Valorisation du château de Regnéville sur Mer
- Réfection du camping des peupliers à Annoville dans une démarche éco-environnementale

## Axe 3 : Mailler le territoire en services pour un pari sur la qualité de vie

Une grande partie des équipements de loisirs permettant le développement de l'activité touristique sont aussi destinés à améliorer le confort des résidents à l'année. Le but est de réaliser des équipements à destination de l'ensemble de la population du territoire (touristes, habitants, jeunes, 3<sup>ème</sup> âge, actifs...).

- Développer l'activité escalade :
  - Créer une partie initiation sur une partie sous-exploitée du mur d'escalade intérieur en doublant en largeur et hauteur le nombre de voies « initiation » pour accroître la capacité et la qualité d'accueil des personnes débutantes.
  - Réaliser une via ferrata dans une des carrières jouxtant le site naturel de Montmartin-sur-Mer. Les cheminements utilisent les lignes naturelles du rocher et peuvent être agrémentés de rappels, tyroliennes pendules aériens... Accessibles à tous, ces voies possèdent des originalités et spécificités qui les rendent plus ou moins sportives pour permettre à tout public de découvrir le monde de l'escalade de façon ludique.
- Isoler le gymnase et le mur d'escalade de Montmartin-sur-Mer pour le rendre moins énergivore.
- Réaliser une piscine sur Hauteville-sur-Mer. Une station balnéaire ne peut plus à l'heure actuelle se passer de cet équipement. A marée basse, il est impossible de se baigner et la fraîcheur de l'eau ne permet pas de se baigner à l'année. La première motivation pour réserver dans un camping est sa piscine. L'objectif est donc d'augmenter le nombre de nuitées des hébergements du canton.
- Rénover l'école de voile de Hauteville-sur-Mer. Ces locaux sont exploités actuellement par l'Association Nautique Hautaise. La mise en place d'un parcours kayak sur la Sienne et l'achat d'une nouvelle flotte de chars à voile a fait accroître les activités de l'école. De plus, en 2010, une nouvelle activité à vue le jour connaissant un véritable engouement : Le Longe Côte. Une cohabitation a été mise en place pour la gestion des lieux. Toutefois, les locaux deviennent trop étroits pour accueillir l'ensemble de ces publics et posent quelques problèmes. En effet, seulement deux vestiaires hommes et femmes accueillant à tour de rôle enfants et adultes.
- Acheter du matériel sonore et lumineux pour accroître et valoriser une vie culturelle annuelle sur le canton de Montmartin-sur-Mer. La gestion de ce matériel serait confiée à une association locale : « Chauffer dans la Noirceur ». L'objectif est de valoriser la salle culturelle de Montmartin-sur-Mer en l'optimisant, mais également de proposer ce matériel en itinérance sur le canton en le mettant à disposition des autres associations (sur le modèle grilles d'exposition)
- Rénovation du Cinéma de la plage à Hauteville-sur-Mer. Travaux d'aménagement du cinéma pour améliorer les conditions de projection et d'accueil du public : extension du hall d'entrée, réfection des toilettes, réfection des deux salles (agrandir le sas sur le volume du hall, mettre des tissus tendus avec isolant acoustique, changer les moquettes et les fauteuils, refonte totale du profil de sol pour disposer d'un dégagement des têtes adapté à la nouvelle implantation des fauteuils...).
- Réalisation d'un Centre de loisirs à Quettreville-sur-Sienne et PIJ à Montmartin-sur-Mer.
  - En extension du groupement scolaire, le centre de loisirs sera aménagé dans le préau actuel pour mutualiser les espaces (notamment la salle de motricité). Il accueillera le RAM et les enfants en peri et extra-scolaire. Un nouveau préau sera réalisé pour permettre une circulation entre l'école maternelle et la cantine.
  - Mise en place d'une antenne du Point Information Jeunesse de Coutances sur Montmartin-sur-Mer : création d'un espace d'accueil informel à destination des 12 – 25 ans (accès aux loisirs et à la culture, insertion, animation, prévention, PAIO...)

## Axe 4 : mobiliser de manière inédite

- Réaliser un nouveau site internet interactif pour les professionnels du tourisme géré par l'ensemble des OT du Pays de Coutances. Site internet collectif entre les différents OT, avec une intégration du logiciel tourinsoft pour une mutualisation des saisies, mise en place de webcams sur le pays de Coutances...
- Dynamiser la culture maraîchère biologique à Lingreville et réalisation d'un espace de vente et de valorisation.